

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 14/03/2022

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
56	21	26	5

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et vingt et une minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Chaplain Christian, vice-Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes, rue du Pré Saint Martine 86160 Brion.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PIQUARD Michael – TILLET François – GRIMAUD Jean-Paul – JESBERGER Gilles – DILLOT Jean-François – LE GUERN Romain – BIBAUD André – BOCK François – PIN Olivier – LATU Roland – THEVENET Roland – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – RENOARD Chantal – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – CHARGELEGUE Jérôme (donne pouvoir à PIQUARD Michael) – OLIVET Jacky – SARDET Gérard (donne pouvoir à GRIMAUD Jean-Paul) – THOREAU Alain – GORRY Jean-Michel – MAURY Jean-Pierre – DUPERRIER Marie-Christine – CARRETIER Michel – GEORGEL Sophie – LAMY Pascal – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – BELLIN Philippe – GIRARDEAU Jules – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – PICHON Gilles (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe (donne pouvoir à THEVENET Roland) – GAYET Olivier – CINQUABRE Jean-Christophe – JARASSIER Michel (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – JEAN Gisèle – CHOISY Jean-Michel – LEONET Frédéric

Etaient absents : SOUCHE Guy – DRECQ Nelly – VERGNAUD Sophie – CHASSAGNE Dominique – DUVILLIER Didier – QUINTARD Jacky – FRICONNET Jean-Luc – BOIRON William

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°237_29032022

Modalité de calcul de la participation PI 2022

Vu les articles 10.2, 10.2.2 et 17.1 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence PI (art.10.2.2) sont les délégués suivants :

BEAU Jacky, BOIRON William, BOUCHET Roland, CACLIN Philippe, FRICONNET Jean-Luc, GARGOUIL Francis, GAYET Olivier, LAFRECHOUX Joël, LATU Roland, RENOARD Chantal et THEVENET Roland.

Le vice-Président expose la proposition retenue par le comité de pilotage pour fixer la modalité de calcul pour la compétence PI (Prévention des Inondations) 2022. Il rappelle que seuls les élus PI peuvent se prononcer pour cette délibération.

AR Prefecture

086-200058832-20220329-237_29032022-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

Il propose la répartition en fonction des critères définis dans les statuts tel que :

- critère population sur les communes concernées par le périmètre du Syndicat (réf : INSEE) : 45%
- critère potentiel fiscal (réf : DGFIP) : 5%
- critère surface du bassin versant concerné par le périmètre du Syndicat (réf : BD Carthage, Agence de l'Eau) : 50%

Après délibération, les élus du collège PI, votent à l'unanimité la répartition proposée.

*Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le vice-Président,
M. Christian CHAPLAIN
A Valence en Poitou, le 31/03/2022*



AR Prefecture

086-200058832-20220329-237_29032022-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022